

**MAIRIE DE SAINT ANDRE FARIVILLERS**  
**Séance du 16 juin 2022 18H30**

L'An deux mille vingt-deux le 16 juin à **18H30** le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur COMMELIN Hervé, Maire.

**PRESENTS : Mmes LEGRAS-DELANNOY Sandrine, COPPE Emmanuelle, LESEUTE Emilie, LEVASSEUR Chantal, SEGUIN Laurence Mrs SELLIER François, HERMAND Frédéric, GUERBIGNOT Jérémy, , LAQUERRIERE François, QUAEGBEUR Pierre**

**ABSENTS : Mme DESVOGES Sandrine (pouvoir LESEUTE Emilie) Mme DUCATEL Céline, (pouvoir GUERBIGNOT Jérémy), Mrs LEGRAND Gary WYKURZ Marc Antoine**

**Secrétaire de séance : Mr GUERBIGNOT Jérémy**

**ORDRE DU JOUR**

- Délibération subvention petit patrimoine CCOP / Conseil Départemental
- Délibération SE 60 Adhésion Communautés de Communes Vexin Thelle
- Questions diverses

**- Délibération subvention petit patrimoine CCOP / Conseil Départemental**

**OBJET DE LA DELIBERATION** : Opération de restauration du petit patrimoine subventionné par la Communauté de Communes Oise picarde

Mr le Maire expose au conseil que la Communauté de commune de l'Oise picarde a mis en place un fonds de concours destiné à soutenir les projets de restauration du petit patrimoine.

Ce fonds de concours est versé sous forme de subvention.

La commune souhaite donc demander une subvention pour la restauration du Calvaire de l'église et d'une statue de l'église.

Un devis est demandé à Mr MARCHESI Jérôme ce devis s'élève à 3 790.00 €

Le taux de subvention est de 50 % du montant HT de la dépense éligible, celui-ci étant plafonné à 3 000.00 €

La subvention ne pourra excéder 1 500.00 €

Le Conseil Municipal :

- Approuve le devis
- S'engage à inscrire l'opération au budget
- Sollicite une aide auprès de la CCOP

**Objet : Demande de subvention au titre du Conseil Départemental**

**Restauration du Calvaire de l'église et d'une statue de l'église**

- Le Conseil Municipal de Saint André Farivillers sollicite auprès du conseil Départemental de l'Oise, une subvention pour la restauration du calvaire et d'une statue de l'église, sur la commune de Saint Andre Farivillers afin de préserver le patrimoine de la commune

- Dépenses :

- Restauration du calvaire et d'une statue : 3 790.00 € suivant devis de MR MARCHESI Jérôme

**- Délibération SE 60 Adhésion Communautés de Communes Vexin Thelle**

**Objet : Adhésion de la Communauté de Communes Vexin-Thelle au Syndicat d'Energie de l'Oise**

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes Vexin-Thelle, par délibération en date du 8 décembre 2021, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat les compétences optionnelles :

- Travaux neufs d'éclairage public non liés aux travaux sur le réseau électrique
- Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux)

Lors de son assemblée du 10 mars 2022, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes Vexin-Thelle.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :*

à l'unanimité

**APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes Vexin-Thelle au SE60.

**Délibération subvention tondeuse et auto laveuse**

**OBJET DE LA DELIBERATION : DEMANDE DE SUBVENTION**

Mr le Maire expose au conseil que la tondeuse actuellement utilisée est vieillissante, il faut envisager son remplacement et envisager l'achat d'une autolaveuse pour le nettoyage des salles communale.

Devis BM MOTOCULTURE tondeuse autotractée : 2 200.00 HT

Devis ADELYA autolaveuse : 1 978.03 HT

Le Conseil Municipal de Saint Andre Farivillers sollicite auprès de Mr HABERT DASSAULT Victor une subvention afin de participer au financement de ces achats.

Le Conseil Municipal :

- Approuve les devis
- S'engage à inscrire l'opération au prochain budget
- Sollicite une aide auprès de Mr HABERT DASSAULT Victor

## **Questions diverses**

Mr le Maire,

- A reçu une demande d'aide CCAS pour des funérailles, un geste de 250€ sera fait sur la case du columbarium.
- Informe que le contrôle de sécurité de la salle polyvalente à été fait, celui-ci a été validé. Le prix de la grande salle passera de 210 à 250 pour les habitants de la commune et de 310 à 350 pour les personnes extérieures pour tout contrats signés à partir 1er septembre 2022.
- Informe que les marres de la commune ont été curés.

Mme Coppe demande si un autre cantonnier va remplacer Mr Meunier pendant ses congés, à voir le moment venu.

Mme Seguin signale que si la mairie a besoin d'un coup de main pour la gestion de certaines choses, les membres du conseil municipale sont là pour aider.

Mme Seguin estime qu'il y a un soucis avec les résultats du fleurissement, les membres de la commission n'était pas conviés lors des résultats, il faut revoir la méthode. La commission fleurissement va se réunir afin de voir ceci.

Mme Seguin demande si le logement de Farivillers a été remis en location ou non, celui-ci est effectivement remis en location. Si des habitants de la communes recherche un logement, ils doivent venir ce manifeste en mairie

Mme Seguin demande également que le projet de terrain de boules à Farivillers ne soit pas fait, celui-ci n'était qu'une idée et le conseil étant majoritairement contre, celui-ci ne se fera pas.

Mr Laquerriere demande pour que le devant de la mairie soit un peu fleuri lors de l'accueil des mariages, à voir lors de la commission fleurissement.

Il demande si un ciné rural ou l'activité LU pourrait être fait, à réfléchir.

Il demande pour les cadeaux naissances, les cartes cadeaux sont en commande.

Il demande ce qui va être fait pour compenser la fête foraine, Mme Seguin propose de louer une structure gonflable lors de la brocante du 14 juillet, le conseil est favorable à cette idée.

La commission des fêtes propose l'achat d'entrées pour le Parc St Paul à offrir aux enfants, en remplacement de la fête communale, l'avis du conseil municipal est partagé sur cette proposition et l'idée n'est pas retenu par Mr le maire.

Il demande si un accès peut être fait pour le columbarium, il sera fait en même temps que les travaux d'écoulement du cimetière.

Il demande qu'un entretien du boulodrome soit fait.

Mr Quaegebeur informe que certain mail de la commune ne parviennent pas à certains administrés

Il informe que le distributeur serait possiblement retiré du fait que celui-ci ne serait pas assez rentable pour le boulanger.

Mr Sellier demande ce qu'il en est des boites aux lettres au niveaux de chez Mr Ponthieux, elles seront déplacées lors des travaux de trottoirs

Séance levée à 20h30